

vrir au mois de mars prochain à la Sorbonne, il est procédé à la nomination des délégués qui devront s'y rendre.

M. A. Sorel et M. l'abbé Morel, qui y donneront lecture de divers travaux, seront chargés ainsi que M. Méresse de représenter la Société.

M. le Trésorier étant absent, le rapport sur la situation financière à la fin de l'année 1893 sera présenté à la prochaine séance.

M. l'abbé Morel donne lecture d'un travail intitulé: *La Charité dans l'Oise au xvii<sup>e</sup> siècle*. Résumant en quelques mots la doctrine de l'Eglise sur la propriété des biens de ce monde. M. l'abbé Morel rappelle ces paroles de Bossuet aux riches de la terre: — « Sachez, que si vous « êtes véritables propriétaires selon la justice des « hommes, vous ne devez vous considérer que « comme dispensateurs devant la justice de Dieu « qui vous en fera rendre compte. Ne vous per- « suadez pas qu'Il ait abandonné le soin des « pauvres! Encore que vous les voyiez destitués « de toutes choses, gardez-vous bien de croire « qu'ils aient tout à fait perdu ce droit si na- « turel qu'ils ont de prendre dans la masse com- « mune tout ce qui leur est nécessaire .. Par « conséquent bien loin de les mépriser, vous de- « vriez les respecter, les considérer comme des « personnes que Dieu vous adresse et vous re- « commande. »

Ce langage était parfaitement compris au siècle de Saint-Vincent-de-Paul, et les diverses mesures prises tant dans tout le ressort du Parlement de Paris que dans le diocèse de Beauvais en particulier en sont la preuve manifeste.

De fréquentes Assemblées du clergé tenues au Palais Episcopal de Beauvais donnèrent lieu à des mesures efficaces pour le soulagement des pauvres. Mgr René Potier, et plus tard Mgr Nic. Ch. de Buzenval en furent les zélés promoteurs. Durant la peste qui, à diverses reprises, sévit à Beauvais, de 1619 à 1638, des levées de de-

niers et de nombreuses distributions de secours furent faites.

A Compiègne, les Gouverneurs, attournés furent autorisés à lever sur le clergé des sommes importantes chaque semaine et durant vingt ans des distributions de secours à domicile régulièrement organisées firent peu à peu disparaître complètement la mendicité.

La mauvaise récolte de l'année 1652 ayant ramené partout une extrême misère, on dut songer à réunir en un même local les indigents et les infirmes. Ce fut l'origine du Bureau des pauvres ou Hôpital général fondé définitivement en 1655 à Beauvais et huit années plus tard à Compiègne.

En 1693, la mendicité s'étant propagée de nouveau dans des proportions inquiétantes, il fallut recourir à des mesures plus énergiques et, sous la menace de peines sévères, contraindre au travail ceux que la paresse et le vice en éloignaient. La publication de l'arrêt royal fut accompagnée d'une lettre du vicaire général Lefèvre d'Ormesson, adressée à tous les curés du diocèse de Beauvais, invitant ceux-ci à solliciter la contribution des personnes fortunées ou aisées de leurs paroisses respectives afin de pourvoir, suivant les dispositions de l'Arrêt, à l'assistance des pauvres. Ces sages mesures donnèrent d'heureux résultats.

« On voit, dit en terminant M. l'abbé Morel, que la question sociale, si brûlante de nos jours, était déjà le souci du XVII<sup>e</sup> siècle et que si, pour la résoudre, on invoqua des arguments basés sur la justice, on eut surtout recours à toutes les délicates inventions de la charité. »

Dans une spirituelle et intéressante étude, M. Garand retrace l'historique du théâtre de la cour à Compiègne.

Inaugurée le 10 août 1832, au lendemain du mariage de la princesse Louise d'Orléans, avec le roi Léopold de Belgique, la scène fut en d'assez rares occasions utilisée sous le règne du roi